



Documents à fournir

Pays : **Chine**

Visa Affaires

- ☐ Le **passport original** qui devra comporter au moins deux pages entièrement vierges de toute inscription, ayant une validité d'au moins six mois après le dernier jour de validité du Visa accordé.
- ☐ Une copie de la **double page de données du passeport**

Remarque : pour obtenir un Visa multi-entrée valable six mois, la validité du passeport doit être d'au moins neuf mois. Pour obtenir le Visa multi-entrée valable un an, la validité du passeport doit être d'au moins quinze mois.

- ☐ Un **formulaire de demande de Visa** complété EN LIGNE via le site [Visa for China](#)

OU → nous pouvons nous charger de remplir le formulaire en ligne via le site du consulat chinois. Pour ce faire, merci de remplir le questionnaire en cliquant sur le lien suivant : [Formulaire Visa Chine VTI](#).

- ☐ **Une photo d'identité COULEUR** (sans porter de vêtement blanc, sans lunettes, sans boucle d'oreille ni piercing, visage dégagé, récente de moins de six mois), sur fond blanc (uniquement), conforme aux directives consulaires (cliquer [ici](#) pour consulter les directives).
- ☐ **Une Lettre d'invitation** signée et tamponnée contenant toutes les mentions suivantes :
 - les informations du demandeur (nom, prénom, sexe, date de naissance, numéro de passeport...),
 - les informations de la visite prévue (le but, la date d'arrivée et de départ, lieux à visiter),
 - les relations entre le demandeur et l'entité de l'invitation,
 - la prise en charge des frais et rapatriement,
 - les informations de l'entité d'invitation (le nom, le numéro de téléphone, l'adresse, email),
 - le type et le nombre d'entrées souhaités pour le visa sollicité,

ou vous pouvez obtenir une invitation officielle des autorités chinoises.

- ☐ Pour le dépôt de dossier sur Lyon, Marseille et Strasbourg : une **Lettre de mission** de votre entreprise signée et tamponnée contenant les mêmes informations que la lettre d'invitation
- ☐ Pour tout européen autre que Français une **attestation employeur** et un **justificatif de domicile**
- ☐ Pour tout étranger NON européen, une **attestation employeur**, l'original du **titre de séjour** valable 6 mois après la date de retour
- ☐ Pour les ressortissants du Maghreb et du Moyen Orient, il faut présenter une **lettre d'invitation** officielle originale. Le délai de traitement par l'ambassade est de 8 jours ouvrés minimum. Aucune urgence possible.
- ☐ Pour les voyageurs ayant voyagé en Turquie, Pakistan, Irak, Syrie, Afghanistan (tampons/visas dans le passeport), joindre une **attestation** datée et signée (sur lettre en-tête de votre société) précisant les dates de séjour (entrée/sortie) et le motif du déplacement.